



## **Bienvenue à l'École secondaire Roméo-Dallaire !**

Tout au long de l'année, nous allons viser l'excellence et vivre la satisfaction du travail bien accompli. Ce guide a pour but de vous faire connaître l'école et de vous informer de vos responsabilités.

Le code de vie est un outil essentiel au bon fonctionnement de l'école et il vise à créer une atmosphère académique et sociale favorable à l'apprentissage. Ce code de vie doit être respecté par les élèves. Pour cette raison, tous les élèves doivent prendre connaissance du code de vie et s'assurer de bien l'interpréter.

Nous vous souhaitons une année scolaire 2017-2018 des plus enrichissantes.

Bon succès dans vos études à l'École secondaire Roméo-Dallaire.

### ***LA LANGUE DE COMMUNICATION***

L'École secondaire Roméo-Dallaire est un lieu de travail et d'apprentissage **francophone** dans les salles de classe ainsi que pendant toutes les activités parascolaires.

Afin de promouvoir un environnement français, les élèves et les parents d'élèves acceptent que le français soit la langue de communication pendant les cours (sauf pendant les cours d'anglais et d'espagnol), les activités, les différents comités et/ou réunions, dans les corridors et sur le terrain de l'école. Chaque élève **s'engage** à utiliser la langue française en tout temps lorsqu'il est à l'école.

### Horaire de la journée

Secondaire (9 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> )		Intermédiaire (7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> )	
Heures	Activité	Heures	Activité
8h	Début de service	8h00	Début de service
8h15 à 8h25	Annonces (cafétorium)	8h15 à 8h25	Annonces (cafétorium)
8h25 à 9h40	Période 1	8h25 à 9h40	Période 1
9h45 à 11h	Période 2	9h45 à 11h00	Période 2
11h à 11h40	Déjeuner	11h à 11h20	Déjeuner
11h45 à 13h	Période 3	11h20 à 12h	Récréation
13h05 à 14h20	Période 4	12h05 à 13h10	Période 3
14h35	Fin de service	13h15 à 14h20	Période 4
		14h35	Fin de service

### Résumé du calendrier 2017-2018

5 septembre	rentrée scolaire
28 septembre	présentation des curriculums aux parents des élèves en 7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> année.
9 octobre	journée fériée (Action de grâce)
20 octobre	journée pédagogique
16 novembre	date tentative de la rencontre des parents pour les bulletins de <b>l'élémentaire et du secondaire</b>
17 novembre	journée pédagogique
25 déc. au 5 janv.	congé d'hiver
19 janvier	journée pédagogique
26 janvier – 1 février	examens pour le secondaire (classes ordinaires pour les 7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> )
2 février	journée pédagogique
19 février	journée fériée (congé de la famille)
9-16 mars	congé de mars
30 mars et 2 avril	journées fériées (Pâques)
26 avril	date tentative pour la rencontre des parents pour les bulletins du <b>secondaire</b>
21 mai	journée fériée (fête de la Reine)
15 juin	journée pédagogique
22 au 28 juin	examens pour le secondaire (classes ordinaires pour les 7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> )
26 juin	cérémonie pour les élèves de la 8 <sup>e</sup> année.
28 juin	cérémonie de remise des diplômes pour les élèves du secondaire
29 juin	journée pédagogique

## **Mise en contexte**

- **Province**

Le *Conseil scolaire Viamonde* applique les attentes du ministère de l'Éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La *Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles* découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires ou parascolaires, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le CSViamonde assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement. Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l'infraction commise. En cas de récidive et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

- **Conseil**

Dans son cadre d'imputabilité et de responsabilisation, le CSViamonde stipule des attentes élevées qui misent sur les valeurs de cohérence, de collaboration et de respect des différences pour ceux et celles qui y œuvrent. Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

- **École**

L'école reflète les valeurs et les principes directeurs du CSViamonde dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer le meilleur environnement d'apprentissage pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

- **Partenaires communautaires**

L'école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

## **Droits et responsabilités**

### **Droits**

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits :

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève ;
- au respect de la langue française et de la francophonie ;
- au respect de soi et des autres ;
- au respect des biens et des lieux ;
- au respect de l'environnement.

## **Responsabilités**

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- contribuer à la réussite de chaque élève ;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;
- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- faire preuve d'engagement ;
- maintenir une communication ouverte ;
- observer les règles de propreté et d'hygiène ;

L'élève doit également :

- se fixer des objectifs afin d'atteindre son véritable potentiel ;
- développer son autonomie ;
- s'engager face à ses apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique.

Les parents doivent également :

- appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique ;
- appuyer l'école dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves ;
- informer l'école des inquiétudes concernant leurs enfants.

Les membres du personnel doivent également :

- offrir une programmation et un milieu d'apprentissage qui répondent aux normes provinciales et qui engagent l'élève tant sur le plan académique que comportemental ;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- outiller tous les élèves de l'école afin de les rendre responsables de leur comportement et de leurs apprentissages.

La direction d'école doit également :

- s'engager à accompagner le personnel de l'école à l'établissement d'un milieu sécuritaire et propice à l'apprentissage ;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- appliquer équitablement les normes de comportement et le code de vie à toute personne participant à la vie de l'école.

## Code de conduite

La liste suivante ne se veut pas exhaustive.

<u>Normes de comportement</u>	<u>Attentes</u>
<b>Respect, civilité et civisme</b>	
<i>Traiter les gens avec civilité, dignité et respect</i>	
Respect des différences chez les gens, de même que leurs idées et leurs opinions	<ul style="list-style-type: none"><li>• Je respecte les autres et les traite avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge, à leur handicap et à tout autre motif de discrimination interdit par la loi.</li></ul>
Langage et politesse	<ul style="list-style-type: none"><li>• J'utilise un langage verbal et non verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes.</li></ul>
Assiduité et ponctualité	<ul style="list-style-type: none"><li>• J'arrive à l'heure à l'école et à tous mes cours.</li><li>• Je demeure à l'école et en classe pour tout le temps d'enseignement prévu.</li><li>• Toutes mes absences et tous mes retards doivent être motivés par mes parents.</li><li>• Les élèves autonomes doivent également motiver leurs absences. (secondaire seulement)</li></ul>
Honnêteté et intégrité	<ul style="list-style-type: none"><li>• J'assume la responsabilité et les conséquences de mes actions.</li><li>• Je ne fais pas de plagiat.</li><li>• Je respecte les droits d'auteurs.</li></ul>
<i>Respecter les biens et les lieux</i>	
Soin des biens de soi, d'autrui et de l'école	<ul style="list-style-type: none"><li>• Je prends soin de mes biens et de ceux des autres.</li><li>• Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les lieux de l'école en bon état.</li><li>• Je m'engage à ne pas commettre de vol.</li></ul>
Soin des lieux	<ul style="list-style-type: none"><li>• Je m'engage à faire ma part pour garder l'école propre à l'intérieur et à l'extérieur.</li><li>• Je m'abstiens de commettre du vandalisme.</li></ul>
<b>Intimidation</b>	
Verbale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.</li></ul>
Physique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Je m'engage à ne pas poser de gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage pas d'autres à le faire.</li></ul>
Sociale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et de gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des méchancetés et je n'encourage pas d'autres à le faire.</li></ul>
Électronique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Je m'engage à ne pas utiliser les nouvelles technologies (p. ex., téléphones cellulaires, caméras, Internet, Facebook, messages textes, etc.) avec l'intention de propager des</li></ul>

<b>Normes de comportement</b>	<b>Attentes</b>
	rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou tout autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et je n'encourage pas d'autres à le faire.
<b>Sécurité physique</b>	
Agression physique ou sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps.</li> <li>• Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence.</li> <li>• Je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, d'infliger à autrui des dommages corporels ou de poser des gestes inappropriés.</li> <li>• Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique et à demander l'aide d'un adulte au besoin.</li> </ul>
Alcool, drogues et médicaments	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites.</li> <li>• Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.</li> </ul>
Armes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme.</li> <li>• Je m'engage à ne pas menacer ni de causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet.</li> </ul>

## Stratégies

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes, et ce, en conformité avec la politique 3,32 du CS Viamonde – *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*.

Voici une liste non exhaustive d'interventions desquelles il serait possible de puiser. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

<ul style="list-style-type: none"><li>• Rappel à l'élève</li><li>• L'enseignante ou l'enseignant rencontre l'élève</li><li>• Fiche de réflexion</li><li>• Conseil de coopération</li><li>• Perte de privilèges</li><li>• Réparation des gestes posés</li><li>• Appel aux parents, tuteur, tutrice</li><li>• Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l'enseignante ou l'enseignant</li><li>• Retrait temporaire de la classe</li><li>• Retrait du transport scolaire</li><li>• Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire</li><li>• La direction d'école rencontre l'élève</li><li>• Travail communautaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Médiation</li><li>• Retenue</li><li>• Implication du conseiller en assiduité</li><li>• Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire</li><li>• Remboursement de matériel endommagé ou volé</li><li>• Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant</li><li>• Rencontre des parents avec la direction d'école</li><li>• Suspension de l'école variant entre un et 20 jours</li><li>• Renvoi de l'école</li><li>• Renvoi du Conseil</li></ul>
--	--

## Attentes

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de vie s'avère précieux et indispensable.

Voici donc les attentes propres à notre milieu scolaire.

<u>Élément</u>	<u>Précisions</u>	<u>Répercussions au manquement</u>
Activités périscolaires et parascolaires	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tel que stipulé dans le <b>Guide des sorties éducatives du CS Viamonde</b>, afin de participer aux sorties éducatives ou aux activités parascolaires, l'élève doit obligatoirement se servir du <b>Guichet Viamonde</b> afin de remplir les formulaires demandés à ou avant la date spécifiée.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Retrait de l'activité</li></ul>
Affichage dans l'école	<ul style="list-style-type: none"><li>• La direction d'école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l'école.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Perte de privilège</li></ul>
Appareils cellulaires et articles électroniques incluant les caméras	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'utilisation du téléphone cellulaire à des fins personnelles est permise à l'intérieur de l'école aux deux endroits désignés : les corridors avant vos classes et au cafétorium seulement.</li><li>• Ceci dit, <b>les téléphones cellulaires et autres articles électroniques (iPod, iPad, jeux portatifs, ordinateur portable) peuvent être utilisés seulement pour des fins pédagogiques en salle de classe, avec l'approbation de l'enseignant(e). La prise de photo, par l'entremise d'appareils électroniques, est strictement interdite dans l'école sans l'autorisation du personnel enseignant ou de l'administration. Dans le cas où cela deviendrait problématique, le privilège du cellulaire dans l'école serait immédiatement retiré.</b></li><li>• L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des cellulaires ou des articles électroniques des élèves.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avertissement par la direction</li><li>• Confiscation possible pour la journée la direction.</li></ul>
Appels téléphoniques	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Pour effectuer un appel, l'élève doit le faire dans les corridors et au cafétorium.</b></li><li>• Seuls les appels d'urgence aux parents et aux tuteurs sont permis au secrétariat.</li><li>• Seuls les messages urgents de la part des parents seront transmis aux élèves.</li></ul>	
Assiduité et ponctualité	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'assiduité conduit au succès scolaire donc l'élève doit assister à tous ses cours.</li><li>• Lorsque l'élève est absent(e), un parent/tuteur/tutrice communique avec l'école avant le début des classes.</li><li>• Dès son retour à l'école, l'élève se présente au bureau avec une note justificative.</li><li>• Lorsque l'élève doit quitter l'école durant la journée scolaire, il/elle <b>doit motiver son départ et doit signer</b> le registre avant de quitter les lieux. Un départ non motivé sera considéré comme un cours séché.</li><li>• Pour motiver une absence, l'élève remet une preuve justificative (rendez-vous médical ou dentaire ou note du parent/tuteur/tutrice).</li><li>• Il n'est pas permis de sécher des cours pour accomplir ou</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entretien avec la direction</li><li>• Retenue</li><li>• Communication avec les parents ou les tuteurs</li><li>• Suspension</li></ul>



Élément	Précisions	Répercussions au manquement
	<p>terminer un projet d'un autre cours, <b>même pour les élèves de 18 ans et plus.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les congés supplémentaires, l'élève doit faire demande au bureau, remplir un formulaire à cet effet <b>dix journées d'école</b> avant le départ et le faire signer par ses enseignantes et enseignants ainsi que par un parent/tuteur/tutrice.</li> <li>• En cas d'absence à un examen, l'élève doit soumettre à la direction un certificat <b>médical</b> signé par un médecin.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La ponctualité prépare l'élève aux exigences du marché de travail. L'élève doit être ponctuel(le) aux rassemblements, à ses cours et à toutes les activités scolaires.</li> <li>• Un retard non motivé de plus de 15 minutes ou un départ non motivé sera considéré comme un cours séché et l'élève devra reprendre le temps en retenue.</li> <li>• Un retard motivé de plus de 15 minutes pourrait empêcher l'accès au cours, selon la décision de la direction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel à l'élève</li> <li>• Retenue au <b>3<sup>e</sup> retard avec l'enseignante ou l'enseignant.</b></li> <li>• Communication avec les parents ou les tuteurs</li> <li>• Rencontre avec la direction au <b>4<sup>e</sup> retard</b> et ainsi de suite.</li> <li>• Suspension</li> </ul>
Casiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le casier est la propriété de l'école. Par conséquent, la direction a le droit d'inspecter le casier de l'élève en tout temps, en sa présence.</li> <li>• L'élève doit maintenir son casier <b>propre</b>. Tout affichage doit être conforme au code de vie de l'école. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation du cadenas est obligatoire. L'élève doit fournir la combinaison de son cadenas au secrétariat.</li> <li>• Les casiers des vestiaires du gymnase sont mis à la disposition des élèves uniquement lorsque ceux-ci participent aux activités sportives ou aux cours d'éducation physique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retenue</li> <li>• Perte de privilège</li> <li>• Suspension</li> </ul>
Centre de ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une atmosphère de travail doit régner en tout temps au centre de ressources.</li> <li>• Tout matériel emprunté doit être retourné à temps et en bon état.</li> <li>• Tout matériel scolaire endommagé ou perdu doit être remboursé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de privilège</li> <li>• Renvoi du local</li> <li>• La carte d'étudiante est obligatoire</li> </ul>
Circulation dans l'école	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élèves se déplacent de façon ordonnée.</li> <li>• Les élèves doivent se trouver dans les endroits désignés par l'école quand ils ne sont pas en classe. Les élèves en période libre doivent être à la bibliothèque ou au cafétorium.</li> <li>• Les élèves dans les corridors ne doivent pas empêcher la bonne circulation.</li> <li>• Évidemment, courir dans les corridors est interdit pour des raisons de sécurité.</li> <li>• Les élèves ne doivent pas se situer dans les portiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel</li> <li>• Demande de quitter les couloirs</li> <li>• Retenue</li> <li>• Communication avec les parents ou les tuteurs</li> <li>• Suspension</li> </ul>

Élément	Précisions	Répercussions au manquement
Danses	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le code de vie de l'école est en vigueur durant les danses scolaires. Toute personne qui y participe doit le respecter.</li> <li>L'élève et son invité doivent entrer à la danse ensemble et en sortir ensemble également.</li> <li>L'élève qui désire participer à une danse doit assister à tous ses cours la journée même de la danse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de privilège</li> </ul>
Entrée principale de l'école	<ul style="list-style-type: none"> <li>Afin de permettre un bon accès à l'école pour les élèves et les membres de la communauté, aucune activité n'aura lieu devant les portes de l'entrée principale de l'école sans l'autorisation de la direction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rappel</li> <li>Entretien avec la direction</li> </ul>
Fouille et perquisition	<ul style="list-style-type: none"> <li>La direction de l'école ou le CS Viamonde a le droit de faire des fouilles fondées sur des soupçons de la présence de drogues, d'alcool ou d'armes afin d'assurer la sûreté et la sécurité du milieu scolaire.</li> <li>La fouille d'un(e) élève et de ses biens personnels sera effectuée en bonne et due forme lorsque la direction de l'école ou le CS Viamonde a des motifs raisonnables de croire qu'une règle de l'école ou du CS Viamonde n'a pas été respectée et que la preuve de l'infraction peut être trouvée.</li> <li>L'objet de la fouille peut être l'examen des vêtements de l'élève, de ses biens personnels, de ses sacs, de son casier, de sa personne ou de tout véhicule situé sur le terrain de l'école afin de saisir des éléments de preuve requis pour imposer des mesures disciplinaires. Les fouilles devraient être faites avec sensibilité en tenant compte de l'âge et du sexe de l'élève et en présence d'un témoin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Possibilité de suspension, renvoi et / ou recours aux forces policières</li> </ul>
Frais d'activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous demandons que chaque élève débourse des frais d'activités scolaires de 20\$ au début de l'année par l'entremise du <b>Guichet Viamonde</b>.</li> <li>Les frais d'activités servent à financer certaines activités éducatives ou culturelles organisées par le conseil des élèves.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien avec la direction</li> <li>Communication avec les parents ou les tuteurs</li> </ul>
Instruments de musique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les instruments de musique ne sont pas joués dans les couloirs ni dans le cafétorium sans l'autorisation de la direction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rappel</li> <li>Entretien avec la direction</li> </ul>
Langue de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>La langue de communication à l'école est le <b>français en tout temps et en tout lieu</b> et lors des activités scolaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rappel à l'élève</li> <li>Entretien avec la direction</li> <li>Retenue</li> </ul>
Manifestation d'affection excessive ou amoureuse	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les manifestations exagérées d'affection ou d'intimité n'ont pas leur place à l'école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rappel à l'élève</li> <li>Retenue</li> <li>Communication avec les parents ou les tuteurs</li> </ul>
Nourriture	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>L'élève s'abstient de manger ou de boire dans les couloirs.</b></li> <li>Une collation est permise en salle de classe au début du 1<sup>er</sup> <b>bloc seulement</b> (secondaire) et au bloc de nutrition pour l'intermédiaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avertissement</li> <li>Confiscation de nourriture</li> <li>Retenue</li> </ul>

Élément	Précisions	Répercussions au manquement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Seulement les bouteilles d'eau non cassables sont permises en classe.</b></li> <li>• Aucune nourriture n'est permise à côté des ordinateurs de l'école, peu importe le bloc.</li> </ul>	
Objets de valeur et biens personnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'école déconseille d'apporter des articles de valeur à l'école. Ceux-ci demeurent la responsabilité du propriétaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisation du cadenas est obligatoire</li> </ul>
Objets trouvés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout objet trouvé est rapporté au bureau.</li> </ul>	
Période du dîner	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élève est responsable de s'asseoir dans les endroits désignés appropriés, de garder le cafétorium propre, de jeter ses déchets et de ranger ses effets personnels.</li> <li>• <b>On s'assoit sur les chaises du cafétorium.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel à l'élève</li> <li>• Retenue</li> <li>• Travail communautaire</li> </ul>
Plagiat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'acte de prendre intentionnellement ou non <b>une idée ou un texte</b> d'un auteur connu sans mentionner explicitement la source bibliographique est interdit.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon les politiques du CS Viamonde</li> <li>• Communication avec les parents ou les tuteurs</li> </ul>
Rassemblement des élèves	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les annonces du matin sont <b>obligatoires</b> pour tous. Les élèves se dirigent directement au cafétorium.</li> <li>• Pendant les annonces, le silence est de rigueur.</li> <li>• L'utilisation de tout article électronique est interdite pendant les annonces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel à l'élève</li> <li>• Entretien avec la direction</li> <li>• Retenue</li> </ul>
Salle de toilettes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élève ne perd pas de temps quand il ou elle a besoin d'utiliser les toilettes.</li> <li>• Les salles de toilettes ne sont pas un lieu approprié pour l'utilisation d'appareils électroniques.</li> <li>• L'élève s'efforce d'utiliser les toilettes entre les cours et à l'heure du dîner.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de privilège</li> </ul>
Système d'alarme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système d'alarme à incendie n'est activé qu'en cas d'urgence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec la direction</li> <li>• Communication avec les parents ou les tuteurs</li> <li>• Recours aux forces policières</li> </ul>
Tenue vestimentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Puisque l'école est un lieu de travail éducatif, chacun doit s'y présenter dans une tenue vestimentaire appropriée.</li> <li>• L'élève s'abstient de porter des vêtements révélateurs ou inacceptables tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ des shorts qui <b>sont plus courts que 5cm du derrière</b></li> <li>○ des articles de pyjamas</li> <li>○ des jupes qui sont à plus de <b>15 centimètres</b> à partir du centre du genou</li> <li>○ des articles qui laissent voir les sous-vêtements</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel à l'élève – changement de vêtement</li> <li>• Communication avec les parents ou les tuteurs</li> <li>• Retenue</li> <li>• Suspension</li> </ul>

Élément	Précisions	Répercussions au manquement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ des articles qui ne couvrent pas bien le torse, la <b>poitrine</b> ou l'abdomen</li> <li>○ tous débardeurs, et gilets sans manches doivent couvrir les brassières, la poitrine et les aisselles.</li> <li>● L'élève s'abstient de porter des vêtements avec des messages ou connotations : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ raciste, sexuelle, violente et dégradant ou</li> <li>○ faisant la promotion d'objets, de substances ou de messages illicites.</li> </ul> </li> <li>● L'élève s'abstient de porter des lunettes de soleil à l'intérieur de l'école.</li> <li>● Les élèves peuvent porter des « leggings » opaques (et non transparents) en autant de porter une chemise longue (atteignant 5 cm sous l'aine), une jupe ou une culotte courte par-dessus.</li> </ul>	
Transport scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le transport scolaire est considéré comme faisant partie de l'école donc tous les règlements du code de vie s'y appliquent.</li> <li>● Chaque élève doit faire preuve de respect envers les autres élèves et le chauffeur.</li> <li>● L'élève doit toujours prendre l'autobus qui lui est assigné.</li> <li>● L'élève doit suivre tous les règlements établis par le service de transport et le Conseil scolaire (Voir Guide du transport au <a href="http://www.francoabus.ca/regles_de_base.asp">http://www.francoabus.ca/regles_de_base.asp</a>).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Retenue</li> <li>● Communication avec les parents ou les tuteurs</li> <li>● Perte de privilège</li> </ul>
Usage du tabac	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'usage de tabac, incluant les cigarettes électroniques, est strictement interdit sur les lieux scolaires selon la loi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Entretien avec la direction</li> </ul>
Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les élèves s'engagent à respecter les normes établies par le CS Viamonde et à remettre annuellement le formulaire de consentement d'utilisation d'Internet et du réseau du CS Viamonde.</li> <li>● L'accès aux ordinateurs doit se faire sous la supervision d'un adulte.</li> <li>● Les élèves s'engagent à utiliser les imprimantes de façons judicieuses et écoresponsables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Perte de privilège</li> </ul>
Planches à roulettes, vélos	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'utilisation de la planche à roulettes et de patins alignés est interdite sur les lieux scolaires.</li> <li>● Les planches à roulettes et patins alignés doivent être rangés aux endroits désignés (bureau).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Perte de privilège</li> </ul>
Véhicules à l'école	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'école décourage l'utilisation de véhicules personnels pour venir à l'école.</li> <li>● L'école n'accepte aucune responsabilité quant à l'usage de véhicules personnels à l'école ou pendant l'horaire scolaire.</li> <li>● L'accès au stationnement est un privilège et tous les chauffeurs se doivent de respecter les normes de vitesse et de circulation.</li> <li>● <b>Tout véhicule motorisé n'ayant pas le droit d'être sur des lieux publics est <u>interdit</u> sur le terrain scolaire.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Rappel à l'élève</li> <li>● Perte de privilège</li> <li>● Possibilité de suspension et / ou recours aux forces policières</li> </ul>

<b><u>Élément</u></b>	<b><u>Précisions</u></b>	<b><u>Répercussions au manquement</u></b>
Ventes / Activités de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute activité de financement doit être autorisée par l'école.</li> <li>• Toute vente ou troc non autorisé n'a pas sa place à l'école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de privilège</li> </ul>
Visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute personne qui entre à l'école doit passer au bureau et signer le registre des visiteurs.</li> <li>• Cette personne devient la responsabilité de l'élève qui l'accueille.</li> <li>• Tout visiteur doit quitter le terrain scolaire pendant les heures de cours à moins d'avoir obtenu l'autorisation de la direction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de privilège</li> <li>• Renvoi du visiteur ou de la visiteuse de l'école</li> </ul>